



*Julien Pilon*  
*1873.*

# L'ADMINISTRATION CHAPLEAU

*N<sup>o</sup> 272.*

Pourquoi on fait les élections.....	3
Les Enquêtes de l'Opposition .....	4
Le gouvernement Joly.....	8
L'administration du Chemin de fer.....	9
Négligence organisée.....	12
L'emprunt provincial .....	12
Les capitaux français au Canada .....	17
Les communications avec la France .....	20
Le Crédit-Foncier.....	23
Les phosphates.....	26
La culture de la betterave.. ..	28



MONTREAL, 1881.

FC 2922

2

A24

\*\*\*

## POURQUOI ON FAIT LES ELECTIONS.

Le gouvernement en avançant l'époque des élections générales, obéit à des circonstances dont il n'a pas le contrôle. Arrivé au pouvoir il y a deux ans, après deux sessions déjà dirigées par le gouvernement Joly, il a trouvé de suite une majorité suffisante pour le maintenir, et même pour lui permettre de faire adopter ses mesures les plus importantes ; les autres sessions réglementaires ont été faites, et le temps est arrivé de recourir à l'opinion des électeurs.

Le ministère Chapleau avait le droit, en arrivant au pouvoir, de demander des élections immédiates ; la pratique constitutionnelle l'y autorisait ; il ne l'a pas fait. Il a préféré s'en reposer, jusqu'à présent, sur le bon sens de la chambre et du public. Les événements ont prouvé qu'il n'avait pas eu tort. C'est la meilleure preuve qu'il ne craint pas le verdict populaire, qui va certainement lui accorder une majorité, une force, une puissance qui lui permettront, cette fois, de mettre à exécution toutes les importantes mesures qui lui sont imposées par les nouvelles conditions du pays.

Notre province est entrée dans une phase nouvelle : jusqu'à présent, on y faisait de l'administration ; maintenant, on est obligé d'y faire de la politique. Les subsides accordés aux chemins de fer, la prise de possession du chemin du Nord, les projets de nouvelles constructions de voies ferrées, la nécessité de parer aux pertes que nous pourrions subir par les lignes rivales, les combinaisons que nous commanderaient nos intérêts financiers et commerciaux, tout cela pourrait nécessiter une législation nouvelle, dépassant de beaucoup celle que l'on a adoptée jusqu'à présent, en importance, en valeur, en résultats à venir.

De ces projets, le peuple ne doit rien ignorer. Il ne serait pas juste, en face de pareille responsabilité, ni pour le gouvernement d'être forcé d'en supporter seul le poids, ni pour les électeurs d'être privés de l'occasion d'exprimer régulièrement et constitutionnellement leur opinion, au moins sur les grandes lignes de la politique future.

Les quatre années sont presque écoulées, les quatre sessions réglementaires ont eu lieu ; des événements de

la plus haute importance ont marqué cette période de la législature ; le gouvernement demande aux électeurs la permission de rendre ses comptes pour le passé, et d'offrir des explications et demander des avis pour l'avenir. M. Joly réclamait ce droit, il y a deux ans, de faire de nouvelles élections ; et pourtant il avait même dirigé, contrôlé, et, disait-il, gagné les élections précédentes. Il n'aurait aucune raison, maintenant, de se plaindre de voir son exemple suivi, deux ans plus tard par un gouvernement qui, d'après toutes les règles du régime parlementaire, et pour des raisons d'administration et d'intérêt public de la plus haute importance, met la province en mesure de juger ses actes et de lui renouveler sa confiance, s'il y a lieu.

### LES ENQUÊTES DE L'OPPOSITION.

L'opposition, ne pouvant compter sur son habileté, est obligée de s'en remettre au hasard, pour combattre le gouvernement. N'étant pas sûre de son coup d'œil, elle tire dans le tas, espérant toujours toucher quelque chose.

C'est d'après cette pratique qu'elle a inventé toutes ses enquêtes et, toutes commencées à grands frais de promesses pour leurs amis et de menaces pour les pauvres victimes, elles se sont terminées par un fiasco ridicule.

Les libéraux devraient se rappeler que l'histoire ne se répète pas. Parce que l'affaire des tanneries a pu réussir, par accident, et par la pusillanimité de quelques-uns de nos amis, il ne s'en suit pas que le même succès doit couronner toutes les tentatives de même genre.

On comptait beaucoup sur l'affaire Prentice ; M. Irvine s'en était chargé : il avait nourri, choyé, dorloté ce petit projet. Il a déployé un zèle sans bornes, il a mis en jeu toutes les ressources de son talent d'avocat rusé, dans la préparation des témoignages. Et qu'est-il arrivé ?

M. Prentice a passé pour un malhonnête imbécile, et ce fut tout. Les députés libéraux désertèrent le comité de dégoût ; en chambre, il n'y eut que huit voix pour protester contre le rapport présenté par les trois quarts du comité.

Et d'une.

Vint, à la session suivante, l'affaire Pâquet. Là du moins, on était certain d'avoir trouvé le pot aux roses. Le gouvernement ne pourrait jamais s'en tirer. M. Pâquet n'avait-il pas lui-même reçu une certaine somme d'argent ? Il n'y avait qu'à prendre son témoignage : c'est justement ce qu'on a oublié ou négligé de faire. Pourquoi ? C'est un mystère. Seulement, comme dans toutes les affaires où l'on veut trop voir, trop chercher, on arrive à un autre objet. Il suffit de s'écarter un peu, dès le départ, pour être complètement dévoyé au point d'arrivée. C'est ainsi que les alchimistes du moyen-âge, en cherchant la pierre philosophale, ont trouvé la poudre à canon. C'est ainsi également que M. Irvine et les siens, en cherchant le crime, sont arrivés à sérieusement compromettre M. Letellier. Ils ont trouvé, bien malgré eux sans doute, le moyen de faire prouver que M. Letellier, de concert avec M. Pâquet lui-même, M. Carrier, M. le comte de Puyjalon, M. Michaud, avait eu l'intention de former ce Crédit-Foncier Franco-Canadien, et que M. Letellier lui-même désirait en être le président, MM. Pâquet et Carrier firent les frais d'un voyage à Paris pour MM. le comte de Puyjalon et Michaud.

Cette entreprise ne réussit pas à cet époque : les hommes d'affaires n'avaient pas confiance, et M. Joly, chef du gouvernement, portait ses sympathies à Londres.

Il est parfaitement prouvé, reconnu et admis que M. Joly qui a fait deux emprunts, dont l'un à New-York et l'autres à Londres, n'a jamais voulu entreprendre d'opérations financières sur le marché de Paris. 14

Si cette opinion était le résultat d'antipathies nationales, c'est regrettable parce qu'il sacrifiait, à cause de ses sentiments personnels, les intérêts du pays ; s'il agissait, au contraire, de bonne foi, il faisait preuve d'une regrettable ignorance, et qui devrait considérablement affecter la confiance qu'un certain public a pu, quelquefois entretenir dans ses capacités administrative.

Pour en revenir à l'enquête Pâquet, après avoir ainsi réussi à compromettre ses propres amis, M. Irvine en prenant, pendant viugt jours le temps de sept membres de la chambre, en faisant venir dix témoins, en payant beaucoup de frais, a simplement réussi à prouver comme fait ce qui était déjà admis, mais sans pouvoir qui ne fût pas parfaitement régulier. Les intéressés dans le Crédit Foncier ont jugé à propos de payer à M. Pâquet ses quatre ans de service et rien de plus.



Le gouvernement avait donné à l'opposition toutes les facilités possibles de rechercher les preuves de culpabilité du gouvernement. Les frais de témoins avaient même été payés par les comités de la chambre. Il n'y avait pas à se plaindre de ce qu'on ait voulu intercepter la lumière : au contraire, on a donné toutes les chances et tous les moyens et toutes les facilités imaginables pour la faire briller dans toute sa splendeur, si elle avait eu de la splendeur.

On croyait que le même sentiment de libéralité, le même esprit de justice, le même désir de faire disparaître toute erreur dans l'esprit du public, existeraient dans les rangs de l'opposition : on s'était trompé.

Lorsqu'une accusation du caractère le plus grave fut portée par un ancien membre de la chambre contre M. Irvine, celui-ci jeta immédiatement les hauts cris, refusa de donner les renseignements requis, en appela à tous les préjugés, prit avantage de certaines attaches personnelles, de certaines relations d'un caractère purement privé, et se montra heureux de trouver un vote de la chambre qui ne l'obligeait pas à voir prouver devant la chambre et devant le public que certaines pratiques de sa part, illégales ou du moins inconvenantes au point de vue légal, avait eu pour effet de faire perdre à la province une somme considérable.

Cette fois l'opposition fit montre de ses craintes ; c'était plus prudent que généreux.

Mais enfin, cette pauvre opposition en avait déjà assez, et une accusation prouvée de plus ou de moins, ce n'était pas grand chose dans le nombre.

L'opposition entreprit ensuite sa célèbre enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord. C'est ici qu'on devait trouver, non pas un acte, non pas dix actes, entachés de fraudes et de malversations, mais tout un nid, une collection, variée, assortie, de nature à satisfaire tous les goûts, à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences.

Ce fut le plus joli spectacle qu'on pût imaginer. Ceux qui posaient les questions commençaient par prouver

leur ignorance complète ; ils paraissaient ne pas savoir à quelle extrémité du train on attache l'engin.

Ils allaient absolument à tâtons, posant des questions par-ci, par-là, sans suite, sans liaison, sans but déterminé ou arrêté, sans savoir où ils allaient ni où ils arriveraient. Ils comptaient sur un accident ou le hasard.

En s'attaquant à tout et à tous, ils espéraient au moins trouver un point, un fait ou un semblant de fait de nature à compromettre l'administration du chemin.

Ils n'ont rien trouvé, dont ils aient pu tirer seulement un prétexte à conclusion ; et pourtant, on sait qu'ils ne sont pas particuliers dans leurs appréciations.

Ils ont prouvé que M. Sénécals avait, à ses frais, construit une ou deux lignes de chemins de fer, qu'il en avait acheté une autre, et qu'il s'attendait à les transporter au gouvernement pour moins d'argent qu'elles ne lui avaient coûté.

Un gouvernement aussi peu scrupuleux dans son respect de la constitution que l'était celui de M. Joly ne serait pas gêné. Sans crédit, sans vote, sans appropriation par la chambre, il aurait construit et acheté ce qui lui aurait plu. Il en aurait fait bien d'autres. Le gouvernement actuel a voulu être plus respectueux des formes établies, et il n'a pas voulu dépenser un seul sou qu'il ne fut en droit de payer par une résolution de la Chambre ; c'est pourquoi M. Sénécals, avec quelques associés, a exécuté lui-même, et à ses frais, ses travaux.

A la dernière session, le gouvernement s'est fait autoriser à prendre possession de la ligne de Bertier et de celle de Joliette, et l'argent nécessaire a été voté par la chambre.

C'est tout ce que M. Irvine a pu prouver : il paraît que M. Sénécals a rendu service à la province, en avançant, pendant près d'un an, les frais de deux chemins de fer.

Tous les autres interrogatoires ont entièrement tourné contre les accusateurs, et cependant il ont eu beau jeu. Tous les papiers leur ont été soumis, ils n'avaient qu'à choisir. Tous les employés du chemin étaient à leurs ordres : ils n'avaient qu'à les interroger. Tout cela est tombé à l'eau.

Et de trois. N'importe, Il n'y a rien comme la persistance. L'opposition, toujours avisée par M. Irvine, est revenue à la charge, et elle a inventé la cause Sénécals. C'est étonnant comme l'opposition a l'habitude des fous ; elle est en train d'en faire un, et sérieux,



plus sérieux que les autres encore, puisque dans cette mêlée elle laissera plusieurs de ses panaches.

Ce procès Sénécals est certainement le plus grand fiasco qui ait eu lieu depuis longtemps ; et de mémoire d'homme, on en parlera comme tel.

Aujourd'hui, nous pouvons certainement affirmer ce fait, d'après la manière dont cette cause a été conduite et d'après les résultats obtenus par nos adversaires.

Ce témoignage, négatif, il est vrai, de l'impuissance de nos adversaires, devrait être pour eux une dernière et profitable leçon ; mais il ne faut pas trop s'y attendre. Ils veulent combattre, et ils trouveront les moyens de combattre : seulement, ils doivent s'attendre à trouver quelqu'un en face.

## LE GOUVERNEMENT JOLY.

Le 2 mars 1878, le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, inspiré par raisons pures de parti, et par d'anciennes rancunes, par le désir de favoriser le parti politique alors au pouvoir à Ottawa, crut devoir renvoyer le gouvernement de Boucherville.

Les raisons alléguées dans le premier moment, étaient du caractère le plus absurde et absolument insoutenables. Devant l'ameutement de l'opinion publique la plus sérieuse et la plus respectable, il dut, pour faire un plaidoyer en apparence un peu convenable, inventer toute une série de faits nouveaux, dont la fausseté a été démontrée et reconnue.

L'opinion publique, dans le premier effarement produit par une conduite aussi désordonnée, aussi scandaleuse, perdit pied dans cet océan de méfaits, et n'ayant pas eu le temps de reprendre ses assises normales, envoya à la chambre une députation remarquablement différente de l'ancienne : tous les moyens avaient été employés, les influences les plus inavouables avaient été mises en jeu, et en dépit de tous ces abus révoltants, les conservateurs furent élus en majorité.

C'est alors que l'on fut témoin du plus sanglant affront donné à l'honnêteté parlementaire : le nommé Turcotte, qui avait été élu sur les promesses les plus formelles, qui avait donné aux conservateurs, toutes garanties qu'on peut exiger d'un honnête homme, qui avait signé de sa propre main la promesse solennelle de

maintenir les droits populaires, renia effrontément sa parole, et donna, à notre pays le spectacle inoui, jusque là sans précédent, d'un renégat changeant la situation politique d'un pays, en donnant pour des raisons d'un intérêt purement privé, son appui au ministère qu'il avait promis solennellement de combattre.

Il osa, dans un moment d'égoïsme absolument ridicule s'il n'avait dû avoir de si funestes conséquences, il eut l'audace, réellement digne d'admiration, d'affirmer, par son vote prépondérant, le droit qu'il avait de présider la chambre, et de soutenir le gouvernement que repoussait la population pendant deux sessions, il a donné tous les votes requis à l'effet de maintenir le gouvernement de la minorité.

Ce sera l'étonnement des générations futures.

Les conservateurs ne voulurent pas souffrir une pareille infraction à leurs droits : de suite, ils prirent une attitude de courageuse lutte contre un événement dont la victime était le pays tout entier.

Ce fut une lutte gigantesque. Le nouveau gouvernement avait pour lui le Lieutenant-Gouverneur avec toute son influence politique et personnelle, et son expérience de trente ans.

Les conservateurs avaient pour eux la foi, le droit, le courage et le talent.

Ils finirent par triompher.

Ce sera la gloire constante de M. Chapleau d'avoir conduit cette phalange au combat et à la victoire.

## L'ADMINISTRATION DU CHEMIN DE FER

Le chemin de fer du Nord est notre propriété provinciale la plus importante. Elle nous coûte déjà douze millions de piastres.

Le gouvernement Chapleau en a confié l'administration à M. Sénécal, et toutes les personnes les plus compétentes, les Canadiens comme les étrangers, sont unanimes pour reconnaître qu'il n'y a pas de chemin de fer mieux administré.

Nous défions de prouver le contraire.

M. Joly, que M. Sénécal a tant contribué à renverser du pouvoir où il s'était juché par un si violent raccroc ; M. Irvine à qui M. Sénécal a fait perdre quarante-deux procès de suite, ont essayé de trouver la moindre faute

dans l'organisation, et ils n'ont réussi qu'à prouver leur propre ignorance et leur mauvaise foi.

M. Joly a trouvé moyen de pallier, d'atténuer, d'adoucir les fautes de son administration, en faisant admettre par M. Scott que lui, M. Scott, était personnellement responsable pour les fautes, les erreurs, les absurdités, de l'administration de M. Joly.

M. Scott a fait preuve de beaucoup de bonne volonté, de gratitude peut-être, et de reconnaissance ; mais si on arrivait à le croire, il n'en serait pas moins reconnu que M. Joly était trop ignorant pour s'apercevoir des erreurs que l'on commettait en son nom.

Tous les jours, dans les journaux rouges, on répète que tous les amis du gouvernement ont leur passage pour rien sur la ligne.

Veut-on savoir la différence qu'il y a entre le système actuel et celui de M. Joly ? On n'a, pour cela, qu'à prendre le témoignages des employés, tel que donné devant le comité des comptes publics, à la dernière session.

M. Scott a commencé par dire, en réponse à M. Joly, qu'il n'était pas autorisé à donner de billets de faveur, excepté aux membres de la presse ; seulement il a été obligé d'admettre ensuite les faits suivants :

- M. Starke était autorisé à donner des passes ;
- M. Pruyne était autorisé à donner des passes ;
- M. McFarlane était autorisé à donner des passes ;
- M. Shackle était autorisé à donner des passes ;
- M. Peterson était autorisé à donner des passes ;
- M. Feeley était autorisé à donner des passes ;
- M. Gordon était autorisé à donner des passes ;
- M. O'Meara était autorisé à donner des passes ;
- M. West était autorisé à donner des passes ;

Ce devait être un joli système, car on suppose bien que ces gens-là ne se gênaient point.

Veut-on maintenant examiner les chiffres officiels ? Ils ont été publiés, et ils sont en même temps curieux et concluants :

Dans l'espace de douze mois, du 1er mars 1879 au 1er mars 1880, sur la division ouest seulement, M. Scott a donné 1505 billets.

Du 1er mars 1880 au 30 avril 1881, c'est-à-dire, pendant quatorze mois, sur les deux divisions, Est et Ouest il n'a été donné que 1186 passes.

Les billets de faveur annuels, pour les deux mêmes périodes, ont été, en 1880, de 1076, dont 951 autorisés :

par M. Scott, avant le 1er mars, pour 1881, ce chiffre a été réduit à 821.

Tout cela n'empêchera pas l'opposition, en Chambre et dans les journaux, de dire que M. Sénecal donne des passes à tout le monde, et que le gouvernement de M. Joly était un modèle d'économie.

Il y a plus encore. Le chemin de fer avait autrefois pour fournisseur M. James McPherson ; celui-ci était chargé de faire tous les achats nécessaires.

M. Blumhart lui a succédé, le 1er mars 1880. M. McPherson, comme on peut bien croire, n'est pas satisfait d'avoir été remplacé, et il est naturel qu'il fasse vanter son administration aux dépens de l'administration actuelle ; mais les faits étaient trop évidents, et il a été obligé lui-même de reconnaître et d'avouer les erreurs et les bévues de l'ancien système, qu'il représentait. Il fut amené devant le comité des comptes publics, par M. Joly et M. Irvine, pour défendre leur politique, et combattre celle de M. Chapleau ; il a justement fait le contraire.

Il a reconnu que tout le monde se mêlait de son département, et faisait et les achats et les marchés qu'il leur plaisait :

Il a admis qu'il était souvent obligé d'approuver des dépenses qu'il n'avait jamais autorisées :

Il a reconnu que, souvent, le surintendant d'alors, M. Scott, représentant le gouvernement, lui avait ordonné d'approuver des comptes dont il n'avait jamais eu connaissance.

Dopuis le premier mars, tout le système a été réformé, les achats se font au plus bas prix : s'ils sont importants, on demande des soumissions.

Durant l'enquête du comité, on n'a pu réussir à prouver seulement la plus légère irrégularité, encore moins le plus léger soupçon de fraude. Qu'on lise le rapport de l'enquête parlementaire et celui du procès de M. Sénecal contre M. Laurier.

Et pourtant, on a eu toutes les facilités désirables pour la preuve.

Toutes les vantardises de M. Mercier, toutes les hableries de M. Joly, toutes les insinuations de M. Lange-lier, toutes les finasseries de M. Gagnon, tout cela s'est retourné contre ses auteurs : ceux-ci n'ont prouvé que leur haineuse impuissance.

## NEGLIGENCE ORGANISÉE.

Veut-on savoir comment on tenait les comptes sous l'administration Joly ? Pour s'édifier convenablement sur ce point, il n'y a qu'à prendre les aveux du gouvernement rouge

M. Joly a admis lui-même dans la séance du 4 juin 1880, avoir payé à M. McGreevy, sans autorisation, la somme de \$50,000 ; ce montant n'était pas même entré dans les livres.

Une autre somme de \$94,000 avait également été payée, sans autorisation et sans les formalités même les plus ordinaires en matières de cette importance.

M. Scott avait acheté pour \$46,000 de matériel du chemin de fer toujours sans autorisation, et même sans constatation du fait ; on l'a su quand les comptes sont arrivés au gouvernement.

On voit que les journaux de l'opposition ont bonne grâce aujourd'hui à se plaindre de l'administration, et à l'accuser d'irrégularités.

## L'EMPRUNT PROVINCIAL.

### SON OBJET.

L'objet de cet emprunt se trouve entièrement expliqué, bien que d'une façon sommaire, dans le préambule du statut qui l'autorise et conçu comme ci-dessous :

*ACTE pour autoriser l'émission de débetures provinciales pour le paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer et pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et pour d'autres fins.*

C'est afin de rencontrer en effet les dépenses nécessitées par l'adoption de la nouvelle politique concernant l'établissement d'un réseau de chemins de fer, politique inaugurée par la Législature de 1868, mais compromise par l'administration libérale ; pour rembourser les \$169,000 représentant les 5 p. o/o que le gouvernement a retenus sur les subsides des diverses compagnies de chemins de fer, et qu'il devra rembourser, que cet emprunt fut résolu.

Depuis de nombreuses années, le développement des



intérêts agricoles, industriels et commerciaux, exigeait, pour correspondre à de nouveaux besoins progressivement éclos dans le pays; l'établissement de voies de communication rapides. On se proposait de relier, par ce moyen, de petites localités à des centres importants, ouvrant là des marchés, créant ici des entreprises profitables, distribuant sur tout le parcours de ces lignes, le travail, l'aisance, et accroissant d'autant le progrès et l'exploitation des richesses du pays.

La voix des députés se faisant l'écho des vœux des populations, le gouvernement d'alors fit préparer et adopter toute une législation concernant les chemins de fer.

Par cette législation, des subsides considérables étaient accordés à chaque nouvelle ligne.

Les clauses relatives aux allocations avaient été prudemment conçues, et les intérêts publics, ceux du trésor, comme ceux des compagnies, parfaitement garantis.

Aussi de tous côtés les chemins de fer surgirent. L'enthousiasme dépassa le but, et chaque député voulut avoir sa ligne. Le premier moment de ferveur dura peu. Les embarras d'une crise financière générale dans les deux mondes, arrêtaient l'élan imprimé. Certaines compagnies ne commencèrent jamais leurs travaux, d'autres durent les interrompre.

Le gouvernement provincial n'en avait pas moins à subventionner dix lignes de chemins de fer, auxquelles il avait déjà donné, au 1er Juillet 1879, la somme de \$1,864,965.32, et auxquelles il devrait donner, \$1,261,353.71, c'est-à-dire un total de \$3,181,319.13.

A ces dépenses, fécondes en somme pour l'avenir, vinrent malheureusement s'ajouter les contre-coups de la crise générale; et, plus tard, les extravagances du gouvernement Joly, ayant encore augmenté les embarras, le cabinet Chapleau, à son arrivée, dut prendre la responsabilité des fautes de ses prédécesseurs ainsi que celle du hasard des événements.

L'administration Joly en gaspillant \$1,314,000 et les subsides, avait épuisé le fonds consolidé des chemins de fer réservé aux compagnies privées.

Outre l'achèvement de la ligne Q. M. O. et O., d'autres projets, qui devaient être avantageux au Canada, avaient été conçus et mûrement délibérés; il s'agissait de remplir les promesses faites par le parti conservateur quelques années auparavant; de remédier à la situation financière de la Province, et cela, sans charge nouvelle pour le peuple, sans compromettre l'avenir.

L'emprunt fut décidé.



## LES MOYENS

Répudier tout expédient et aller droit au but, telle était la marche à suivre. Pour atteindre ce résultat, trois marchés s'ouvraient à l'emprunt : Londres, New-York, Montréal. Après avoir discuté les offres faites par plusieurs institutions financières des places sus-nommées, pesé leurs conditions, le gouvernement résolut de s'adresser au marché français. Par cette décision, prise à la suite d'une correspondance préliminaire avec des maisons de banque de Paris, l'on s'assurait un emprunt à des taux beaucoup plus avantageux qu'à Londres, Montréal ou New-York.

Cette tentative auprès d'une nation qui a toujours manifesté ses sympathies pour son ancienne colonie, atteignait un but doublement précieux. Elle réalisait économiquement un emprunt jugé nécessaire, et ouvrait aux capitaux français la porte d'un pays riche en ressources et en entreprises de toutes sortes.

Le gouvernement Joly avait, assure-t-on, essayé une opération analogue sur le même marché, mais sans succès. Le Cabinet Chapleau, lui, devait réussir où son prédécesseur avait échoué.

Tels furent les motifs qui déterminèrent cette négociation. Voici le chiffre et les conditions de cet emprunt.

\$4,000,000 ou £800,000 remboursables dans trente ans, à compter de la date de son émission, et portant intérêt au taux de cinq pour cent par année, et payable semi-annuellement, avec un fonds d'amortissement d'un pour cent par année, destiné à racheter le principal de ces obligations ou débentures, à leur échéance.

Les débentures émises par la Province, pour couvrir le montant de cet emprunt, seront rachetables principal et intérêts, au moyen d'annuités de quarante-huit mille livres sterling (£48,000 stg) pendant trente neuf ans, payables semi-annuellement, le premier Janvier et le premier Juillet de chaque année, par somme de vingt-quatre mille livres sterling (£24,000 stg) chacune, à Londres ; lesquelles annuités, à l'expiration des trente neuf ans, paieront et acquitteront entièrement le principal et les intérêts des débentures, qui seront datées du 1er Juillet 1880, et devront porter intérêt à compter de cette date au taux de cinq pour cent par année jusqu'à échéance et rachat comme sus-dit.

C'est avec la maison de M. M. L. et R. Cahen, d'Anvers et Cie de Paris qu'a été contracté l'emprunt, laquelle a désigné, de consentement mutuel avec le gouvernement

de Québec, la banque de Paris et des Pays-Bas, Société anonyme au capital de 62½ million, pour le paiement des coupons et du remboursement, sur la place de Paris, des obligations sorties à chaque tirage semestriel.

Afin d'entourer l'émission de cet emprunt de toutes garanties, la banque a fait préparer et distribuer, sur le Canada et le gouvernement de Québec, une brochure renfermant les renseignements les plus précis sur le pays et ses ressources. En outre M. J. Wurtele, délégué du gouvernement de Québec, et muni de pleins pouvoirs comme négociateur de cet emprunt, communiqua à la banque un état du Budget de la Province pour l'année fiscale, afin de dissiper tout malentendu, tout doute, susceptibles de nuire à l'émission de l'emprunt.

L'impression produite par notre agent et nos rapports fut si bonne, notre crédit reconnu si excellent que, les mêmes banquiers réclamèrent comme une faveur la faculté de nous avancer deux millions de piastres en sus des quatre millions de l'emprunt, pourvu que cette demande fût faite dans le cours de l'année.

D'après les divers calculs relatifs aux frais de l'emprunt, calculs que le lecteur trouvera dans les documents officiels, il demeure établi que l'émission d'abord faite à \$98 par action de \$100, résultat inespéré, a été abaissée à 97 et 1/7 par la différence et la cherté du taux du change, conséquence fortuite, et en dehors des prévisions de la plus sage prudence.

Si l'on compare entre eux les trois emprunts que la province de Québec a négociés, depuis quelques années, pour l'exécution des grands travaux publics, l'on verra que celui émis sur la place de Paris est un des moins onéreux comme taux d'intérêt, et le plus avantageux de tous comme facilités de remboursement du capital et extinction totale de la dette dans une période déterminée.

Le premier emprunt négocié pour subvenir à la construction de nos chemins de fer, remonte à l'année 1874. Il fut effectué par M. Robertson, sur le marché de Londres, et s'élevait à £800,000 stg. ou \$4,000,000, dont les débentures furent placées à 95 p. o/o avec intérêt à compter du 1er mai.

En 1876 M. Church, alors trésorier de la province, en fit un second de £860,000 stg. au pair, à la banque des Marchands. Cette négociation, exceptionnellement avantageuse, ne rapporta point à la banque ce qu'elle en avait espéré. Aussi ne saurait-on prendre cette opération comme point de comparaison.

Le troisième emprunt de \$3,000,000 a été négocié, sous le cabinet Joly, sur la place de New-York, par l'intermédiaire de la banque de Montréal, au taux nominal de 95 1/6. Il n'a pas rapporté plus de 93 p. 0/0. Voici comment. Les débetures portaient intérêt à partir du 1er novembre 1873, et la banque acquitta son premier paiement de \$1,427,500 le 28 février suivant. Si l'on déduit l'intérêt, le prix obtenu pour la moitié de l'emprunt a donc été de 93 1/3.

Un deuxième paiement de \$571,500 eut lieu le 23 mars ; et la différence de \$862,750 fut payée le 26 avril. Cette dernière somme, déduction faite des intérêts n'a donné que 92 1/2 ; de sorte, qu'à tout prendre, et en tenant compte des intérêts, cet emprunt n'a pas rapporté plus de 93 p. 0/0.

Or l'emprunt du ministère Chapleau, qui aurait produit net 98 p. 0/0 sans une augmentation inattendue du taux du change sur Londres, reste encore à 97 1/7 environ, c'est à dire dépasse de plus de 4 1/2 p. 0/0 l'emprunt du cabinet Joly-Langelier, car l'intérêt n'a couru qu'à partir du 1er juillet dernier, date du paiement.

Inutile d'insister, n'est-ce pas ? sur les avantages de cette transaction. Les chiffres dispensent de tout commentaire et portent avec eux d'irréfutables arguments.

#### SES RESULTATS.

Le premier résultat de l'emprunt a été de rétablir l'équilibre dans notre budget provincial en maintenant la dette, sans accroissement onéreux, à un niveau normal. On a pu, grâce à lui, effectuer le paiement de créances criardes et éviter le recours à de nouveaux impôts.

Par cette transaction, la province de Québec s'est ouvert un nouveau marché sur lequel son crédit se trouve solidement établi. Des avantages financiers, commerciaux et industriels, sont nés spontanément du succès de cette entreprise :

L'établissement du *Crédit Foncier Franco-Canadien*, l'industrie sucrière, l'exploitation des phosphates, l'établissement, au printemps prochain, d'une ou peut-être de plusieurs lignes de vapeurs entre les ports de Québec, Montréal, et ceux de France, vont créer entre les deux pays des communications directes, si instamment réclamées par le commerce

Ces diverses entreprises qui apporteront des millions dans le pays, outre les capitaux dont ils provoquent

ront la circulation, ne peuvent manquer d'être appréciées à leur valeur.

Ce sont là les conséquences de l'emprunt, résultat merveilleux, plein de promesses, dont le mérite et l'honneur doivent être rapportés à qui de droit, au Premier ministre de la province, à l'Honorable M. Chapleau dont la perspicacité, l'intelligence et l'initiative en a prévu les résultats, combiné les moyens et assuré le succès.

---

## LES CAPITAUX FRANÇAIS AU CANADA

Depuis un siècle et quart environ, tout rapport de quelque importance a cessé entre la France et le Canada.

A travers les périodes d'acalmie survenues au courant des guerres de la Révolution et de l'Empire, quelques relations commerciales continuèrent. Quant à ces rapports que développent entre deux pays les besoins de l'échange : le placement de capitaux dans des entreprises communes, on ne saurait en parler. L'éloignement, les événements politiques, firent presque entièrement cesser ce que l'ancienne colonie avait conservé de relations avec la vieille métropole,

Le Canada dut suivre sa destinée. Emporté dans l'orbite d'une grande nation commerçante, il dut subir les nécessités économiques qu'entraînait fatalement sa dépendance politique.

Mais entre les dernières années de l'Union des deux Canadas et l'établissement de la Confédération, on avait renoué avec la France ; de temps à autre, quelques uns de ses navires se montraient dans nos eaux, On pouvait espérer un regain de sympathies et d'intérêts entre les deux peuples ; tout le faisait présager : l'augmentation merveilleuse de notre population, la fécondité de notre sol, la variété de ses produits, l'abondance de nos ressources minières, maritimes et forestières, etc, lorsque la Confédération survint.

Ce nouveau système contralisant plus encore l'administration des affaires, fit dans tous les ordres de faits : commerce, finances, industrie, prédominer les intérêts anglais, C'est-à-dire que l'isolement du Canada Français s'accroissait de tout ce que la concentration, le faisceau de nos colonies sœurs, gagnait dans la combinaison politique créée.

En matière d'emprunts affectés à l'exécution des tra-

vaux publics dans le pays, des facilités de prêts aux grandes compagnies, de crédit aux assurances, aux banques, aux industriels, aux négociants, le marché de Londres, s'efforçant de compléter en cela l'œuvre d'assimilation, s'ouvrait complaisamment à ces compatriotes, coréligionnaires d'outre mer. Quant aux Canadiens-Français nous demeurions exclus, non point par haine ou mépris, mais en vertu de ces affinités naturelles de race, de religion, de langue qui vont involontairement vers eux, attirées qu'elles sont de ce côté, vers leurs alliés, leur chair et leur sang,

Ces avantages accordés sans idées préconçues, il faut l'avouer, à une partie de nos concitoyens, ont longtemps paralysé nos efforts et rendu dans le Bas-Canada les entreprises difficiles. Pour mettre un terme à cette situation, doter le Bas-Canada, d'institutions financières, y amener des capitaux amis pour nous mettre sur le même rang que nos concitoyens d'origine étrangère, il n'a fallu rien moins que la prévoyance, le patriotisme intelligent et l'initiative personnelle du chef du gouvernement provincial actuel. Les embarras d'une situation financière créée par l'établissement de nombreuses lignes de chemins de fer subventionnées ; ceux résultant des extravagances de l'administration du cabinet précédent, forçaient le ministre Chapleau à recourir à des remèdes extrêmes, soit à des combinaisons financières susceptibles de maintenir notre dette sans l'aggraver, pour le présent, soit de dégager l'avenir. C'est en face de ces exigences que l'honorable Chapleau, trouvant chez ses collègues l'aide et le concours que réclamaient les circonstances, a négocié, avec autant de discrétion, et d'habileté, que de succès, les opérations financières dont nous donnons ci-après l'énumération, laissant à tout lecteur impartial le soin d'en apprécier la portée. Les difficultés de notre situation, coïncidant avec la richesse du marché français, l'honorable M. Chapleau et son gouvernement, choisirent ce dernier, de préférence à tout autre, pour y établir notre crédit, nouer des relations d'affaires, et montrer à ses capitalistes l'excellence et la sûreté du placement de leurs fonds dans la Province de Québec.

Des brochures, faisant connaître le pays, exposant en détail son état économique, ses ressources, sa législation, etc., ayant été distribuées, ont révélé le Bas-Canada à la France oublieuse.

Sur ces renseignements, les capitaux ont afflué et notre



emprunt provincial a été aussitôt négocié. L'attention des particuliers éveillée a voulu, elle aussi, s'associer à ce renouveau de sympathies envers une ancienne colonie, et les sentiments, d'accord en cela avec les intérêts, ont amené la formation du *Crédit-Foncier-Franco-Canadien*, au capital de \$20,000,000; l'*Union Sucrière* de Bonchier, introduisant sur notre sol, la culture de la betterave; et, à leur suite, la formation de plusieurs compagnies de phosphates. Comme couronnement de ces entreprises, l'établissement d'une ligne de steamers, créant ainsi avec la France des communications directes, éminemment favorables à l'exportation avantageuse d'une masse de nos produits.

Depuis quelques mois, et grâce au voyage de l'hon. M. Chapleau en Europe, des capitalistes, des ingénieurs de tout genre, visitent le pays, cataloguent ses richesses et font, à leur retour, par des rapports favorables, affluer chez nous les capitaux étrangers. La presse française qui, à propos de l'emprunt provincial, de l'établissement du *Crédit-Foncier*, s'est beaucoup occupée de nous, a attiré sur le Canada l'attention du monde européen. Dès son arrivée en France, l'hon. M. Chapleau a eu, accompagné d'une notice élogieuse, son portrait publié dans le *Monde Illustré* de Paris, résumant ainsi en sa personne la série d'éloges unanimement décernés à l'excellence de nos institutions politiques, à la confiance inspirée par nos hommes d'état, à l'abondance de nos richesses et à la solidité de notre crédit.

Notre premier ministre est devenu de la sorte une réclame vivante à l'honneur de notre race, et pour le plus grand avantage de notre pays.

C'est par de nombreuses entrevues avec des personnages de marque, occupant dans la politique, la finance et la grande industrie des places considérables; en des conversations intimes ou des entretiens au cours du voyage, que l'Hon. M. Chapleau a réussi à intéresser la France industrielle à nos entreprises. Et tout ce qui a déjà été accompli, dans ce sens, n'est, assure-t-on, que le commencement d'un mouvement qui se dessine et s'accroît chaque jour davantage. Plus de deux cents millions de capitaux français importés dans le pays, associés à nos entreprises, voilà un début qui promet et renoue avantageusement, pour les deux pays, la chaîne des traditions interrompues.

La vieille France semble vouloir payer aujourd'hui la rançon de sa fille aînée. Aussi, devons-nous envisager l'a-



venir avec confiance, et reconnaître, non par de stériles louanges, le mérite du ministre, dont la perspicacité et le patriotisme ont inauguré dans la province de Québec cette ère de prospérité. La stabilité de nos institutions, la connaissance personnelle du chef de notre gouvernement, ont inspiré en France pour le Canada une légitime considération.

Efforçons-nous de justifier ces sentiments, et ne compromettons point, par de vaines agitations, une conduite inconsidérée, les résultats acquis et ceux qu'un avenir prochain nous réserve.

Les détails qui vont suivre, concernant les diverses opérations financières ou d'autres genres accomplies en France pendant l'année, n'ont pour but que d'en expliquer l'objet et les résultats. C'est, pensons-nous, la façon la plus impartiale et la plus simple de mettre chaque chose en lumière : la conduite des hommes et la portée des événements.

## LES COMMUNICATIONS AVEC LA FRANCE.

Le projet que comporte ce titre ne date pas d'hier ; l'idée en remonte à bien des années, et cependant rien de vraiment pratique n'a été tenté jusqu'à ce jour.

Il a fallu pour en arriver là des tentatives d'un autre caractère, des combinaisons financières inattendues, dont les effets ayant attiré l'attention des intéressés, ont resuscité des plans presque abandonnés.

Nous ne rappellerons pas ici l'augmentation du trafic, l'exploitation plus scientifique et industrielle de nos richesses naturelles : bois, pêcheries, mines etc., etc., depuis la fédération des provinces de l'Amérique du Nord ; cette tâche dépasserait les limites de cet article. Nous nous bornerons à signaler, en peu de lignes, les conséquences de l'établissement d'une route directe de navigation entre les ports de France et ceux de Québec et Montréal.

Comme dans tout contrat synalagmatique, les bénéfices sont mutuels, avantageux aux deux pays.

Pour la France, c'est l'extension de son commerce extérieur, l'accroissement de sa prospérité commerciale, et l'expansion de son influence à l'étranger.

Pour le Canada, c'est un nouveau marché à son commerce, et surtout à la vente de produits jusqu'ici délaissés.

sés; le bêta, les fromages, les beurres, certains fruits, les produits forestiers, miniers, les phosphates entre autres et ceux de nos pêcheries. On ne peut qu'être surpris lorsque l'on apprend que, sur 8,576 navires, représentant un tonnage total de 3,049,521, avec 104,390 hommes d'équipage, pour l'année 1879, 153 venaient de France, mais sur ce nombre 65 seulement appartenaient à la France et à d'autres nationalités. La France, en tant que commerce direct, n'a donc qu'une faible part dans les relations maritimes avec le Canada. Et cependant le chiffre des importations françaises dans le pays, et celui des exportations du Canada en France, atteint au moins 25 à 30 millions de francs.

Le tableau ci-dessous, établi pour quelques articles qui sont presque exclusivement de provenance française démontrera notre avancé.

Dénomination.	De l'Angle- terre et des Etats-Unis.	Directe de France.	Observations.
Boutons de soie .....	236,635	14,135	Francs.
Soies et velours.....	6,442,225	333,060	do
Vins peu alcoolisés (français)....	2,481	3,248	Hectolitres.
Vins en bouteilles.....	5,588	6,940	Douzaines.
Eaux-de-vie.....	1,696	8,376	Hectol tres.
Pierres meulières.....	5,735	3,234	Nombre.
Mercerie.....	690,225	9,330	Francs
Librairie.....	785,730	590,615	do (Prov. de Qué- bec seulement).
Modes, plumes, fleurs artificielles et articles de Paris.....	5,600,715	692,880	Francs.

La plus grande partie de ce commerce, nous le répétons, est fait au Canada, par les négociants anglais et américains au détriment des négociants et des consommateurs canadiens.

En ce qui concerne les produits canadiens vendus en France, tels que divers bois de construction, les blés et autres céréales, le même fait se renouvèle.

Une ligne directe entre les deux pays amènera inévitablement la suppression de ces intermédiaires onéreux, et créera de nouvelles relations commerciales. La constatation des immenses richesses naturelles, forestières, minières et agricoles que possède le Canada et l'étude des besoins de sa population qui va sans cesse en augmentant, permettent d'affirmer qu'un trafic considérable sera créé par cette ligne.

Plus rapproché de l'Europe de 250 milles, et plus près du marché central agricole : Chicago, de 140 milles, le port de Montréal est plus avantageux pour charger les blés et les produits de l'Ouest des États-Unis, que le port de New-York. La navigation sur les grands lacs et, par le St. Laurent canalisé, de Chicago à Montréal, est plus courte de sept à huit jours que celle de Chicago à New York par le canal de l'Erié.

En outre, le chemin de fer du Pacifique, entreprise qui se poursuit depuis dix ans, assurera au Canada le commerce de la Chine et du Japon ; les produits des États de l'ouest de l'Union Américaine, grands producteurs de blés ; ceux de la province de Manitoba, (province née depuis dix ans, dont la prospérité ne le cède en rien aux États Américains, ses voisins) ; ceux des nouvelles provinces qui surgiront sur tout le parcours du Pacifique canadien ; en un mot, toute cette masse d'approvisionnements de blés et de viandes qui se déverse depuis quelques années sur l'Europe, et augmentant, y portera de plus en plus la vie à bon marché, prendra— infailliblement, parce qu'elle est la plus courte et la plus économique,—la route du St. Laurent. Québec deviendra le grand rival de New-York. Outre la ligne entre le Brésil et le Canada, fondée à l'aide de capitaux français et subventionnée par le gouvernement fédéral canadien, le projet d'une autre ligne sur Buenos-Ayres (République Argentine), l'hon. M. Chapleau, profitant de son voyage en Europe, s'est entendu avec des armateurs français pour l'établissement d'une ligne de steamers entre Rouen et les ports de Québec et de Montréal.

Cette compagnie maritime qui bénéficie de la prime accordée à la marine marchande dans la dernière session des chambres françaises—1.50 fr. par tonne par mille mille marins aura de plus un subside de \$50,000 données en retour par le gouvernement d'Ottawa.

Au printemps prochain commenceront les voyages. C'est ainsi que dans les spéculations d'un homme d'état tout se lie et s'enchaîne : l'emprunt provincial, le *Crédit Foncier-Canadien*, la vente et l'exploitation des terrains à phosphate, la culture de la betterave, l'établissement des raffineries, la ligne de vapeurs entre la France et le Canada ; tout cela n'est qu'une seule et même affaire, la suite et les conséquences d'un plan conçu, prémédité et exécuté avec autant de bonheur que de sagesse.

C'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'ouvrier !

## LE CREDIT FONCIER.

Ce qui justifie la conduite du gouvernement dans le choix du marché de Paris pour la négociation de l'emprunt dont nous avons précédemment expliqué le but, le mécanisme et les effets, c'est la création, dans la Province de Québec, du Crédit Foncier Franco-Canadien, institution financière qui peut être considérée comme la conséquence naturelle de cette première tentative.

Depuis longtemps le Canada possédait, sous d'autres noms, des institutions analogues ; mais si l'on en excepte un établissement de prêt foncier réellement canadien français, les autres du même genre employaient des capitaux d'Angleterre et contrôlaient nos marchés réglant, suivant leurs caprices, le crédit local. Ils jouissaient, de par leur existence même, d'une sorte de monopole. Augmenter la sphère d'action d'un établissement de prêt rival, adapter ses fonctions aux besoins de la classe agricole, surtout mettre les ressources de l'institution à la disposition des sociétés d'agriculture, de colonisation, des fabriques, des municipalités et de nombreuses corporations, tel a été le but et l'objet du gouvernement, en attirant ici les capitaux français.

Les conditions d'organisation intérieure, les détails de l'administration des bureaux de direction, composés mi-partie de membres français et de membres canadiens avec leur personnel d'inspecteurs et d'évaluateurs locaux ; les conditions du taux du prêt, la faculté de liquider dans une période donnée la dette contractée, au moyen d'un faible amortissement, tout cela constituait autant de différences à l'avantage du pays, d'avec les institutions étrangères de Crédit Foncier. Pendant de longues années, celles-ci n'ont guère servi au Canada que les opérations des spéculateurs sur les propriétés urbaines. Pendant ce temps, l'élévation du taux de l'intérêt, l'espèce de discrédit et d'indifférence avec lesquels on traitait les besoins de la population de nos campagnes, livraient nos cultivateurs sans défense aux spéculations usuraires. Les propriétés rurales, bientôt grevées d'hypothèques, passaient des mains des particuliers dans celles des sociétés de prêt, réduisant les Canadiens à émigrer et contribuant, chose inouïe, par les privilèges mêmes de leur charte, à la dépopulation de la Province.

C'est ainsi que la gêne, le malaise, paralysant l'esprit d'initiative, s'opposant aux plus rationnelles améliorations

de la culture, rendaient les habitants de nos campagnes tributaires d'une classe de spéculateurs qui s'adjoignaient pour complices leurs victimes mêmes, et réalisaient sans peine des fortunes scandaleuses aux dépens de la pauvreté générale.

Eh ! bien, c'est grâce aux rapports créés, par les négociations de l'emprunt Provincial que l'idée de l'établissement d'un Crédit Foncier Franco-Canadien prit corps et se réalisa.

C'est d'après les rapports verbaux de plusieurs visiteurs, sur la lecture de divers rapports publiés sur le Canada et ses ressources, sur l'exposé sincère et détaillé de l'état économique et politiques du pays fait par notre chargé de pouvoirs que la banque de Paris et des Pays-Bas, déjà chargée du remboursement des bons de l'emprunt provincial, envoya ici une délégation composée du sous-directeur de la banque, M. Thors, de M. de Molinari, économiste de réputation européenne, ancien rédacteur en chef du journal des *Débats*, de M. le baron Holenderf, employé supérieur de la banque, pour voir de leurs yeux, et s'enquérir des faits.

Le résultat de leur voyage fut la création, dès leur retour, du "Crédit Foncier Franco-Canadien."

L'exposé de la nature et de l'objet, fort simple d'ailleurs, de l'institution, explique à la fois ses avantages et son fonctionnement.

—Le voici en quelques lignes.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien a pour objet :

I. Les prêts hypothécaires, soit à long terme avec remboursement par annuités, soit à court terme sans amortissement.

II. Les prêts sur nantissement de créances hypothécaires ou privilégiées, soit à long terme avec remboursement par annuités, soit à court terme sans amortissement.

III. Les prêts, à long ou à court terme, aux corporations municipales ou scolaires, et aux fabriques et aux syndicats d'église.

IV. Les acquisitions, par voie de transport ou de subrogation, de créances hypothécaires ou privilégiées sur immeubles.

V. Les acquisitions de bons et débiteures émis par les corporations municipales et scolaires, et par les compagnies incorporées faisant affaire dans le pays.

VI. Les acquisitions d'effets publics.

La principale de ces opérations est celle des prêts hypothécaires remboursables par annuités.

#### PRÊTS A LONG TERME.

La durée de ces prêts varie de 11 à 50 ans, au gré de l'emprunteur

Ils sont amortissables par annuités, comprenant : l'intérêt, et l'amortissement déterminés, suivant une règle mathématique, par le taux de l'intérêt et la durée du prêt. La société n'exige pas de commission ou allocation pour frais d'administration.

Ces prêts se font à l'intérêt de 6 pour cent par an



L'annuité est payable par semestre, le premier Juin et le premier Décembre.

L'annuité ne doit pas être supérieure au revenu net dont la propriété paraît susceptible.

L'intérêt seul est dû à partir de la réalisation du prêt jusqu'à la première échéance ; le premier semestre de l'annuité est payé à la deuxième échéance

Le caractère distinctif des prêts de cette nature, c'est que le paiement successif des annuités éteint progressivement le capital même de la dette ; de sorte qu'après avoir payé pendant le temps fixé l'annuité convenue, l'emprunteur est absolument libéré, tout en ayant supporté une charge annuelle à peine supérieure au montant de l'intérêt.

L'emprunteur ne doit que le montant des annuités ; tant qu'il paie régulièrement, la société ne peut lui demander le remboursement du capital. Mais il est libre, s'il le desire, de rembourser à toute époque tout ou partie de ce qu'il reste devoir.

#### PRÊTS A COURT TERME.

La durée de ces prêts ne peut dépasser dix ans.

Le taux de l'intérêt est fixé à six pour cent par an.

L'intérêt est payable par semestre, après échéance, le premier Juin et le premier Décembre.

L'emprunteur peut, à l'expiration du terme, demander que le contrat primitif soit remplacé par un contrat de prêt à long terme avec amortissement.

#### PRÊTS AUX CORPORATIONS PUBLIQUES.

Ces prêts sont consentis, avec ou sans garantie hypothécaire, à long terme avec amortissement ou à court terme sans amortissement.

Le taux de l'intérêt est fixé, dans les limites permises, de gré à gré.

Les demandes d'emprunt doivent être accompagnées des pièces suivantes :

Pour des renseignements plus détaillés, les personnes n'auront qu'à s'adresser au siège de la société, à Montréal, ou, dans les localités, aux agents de la Compagnie.

La société fournit des formules imprimées pour les demandes d'emprunt.

Grâce au capital qu'elle se propose d'employer au Canada, les diverses corporations, les propriétaires, grands et petits agriculteurs, car l'institution prête depuis la somme de \$300 et au-dessus, trouveront là une source de crédit toujours ouverte.

Quelles facilités, par exemple, et quelles conditions favorables n'offre pas le Crédit Foncier aux municipalités du Bas-Canada pour le remboursement de la vieille dette du fonds de l'emprunt municipal, remboursement ordonné par la Législature locale à sa dernière session.

C'est grâce aux opérations de cette société de crédit que s'opérera progressivement, si l'on peut s'exprimer ainsi, la libération du territoire, l'affranchissement de ce domaine agricole que dévorait l'usure. D'autre part, les capitaux, autrefois alléchés par les énormes bénéfices de



l'ancien système, vont désormais chercher à s'employer ailleurs, et contribuer aux développements d'autres entreprises.

Déjà les opérations du Crédit Foncier Franco-Canadien ont fait baisser, de toutes parts, le taux de l'intérêt.

Cet abaissement du taux de l'escompte ne se borne point seulement au Bas-Canada, il s'étend dans d'autres parties du pays.

C'est ainsi que la province d'Ontario vient de bénéficier de *un million soixante mille* piastres cette année, par suite de la différence de *un* pour cent réalisée sur les \$53,000,000 que les sociétés de prêt de cette province ont avancées à leurs clients. Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux efforts que le cabinet actuel a fait pour doter notre province d'une institution franco-canadienne aussi utile dans le présent que précieuse pour l'avenir.

### LES PHOSPHATES.

Cet engrais minéral, dont l'application à certaines cultures a fait hausser les prix, tant sur ce continent qu'en Europe, se trouve en gisements considérables dans quelques localités du comté d'Ottawa. C'est pour notre province un élément de richesse à ajouter à ceux qu'elle possède déjà. La vente de ces terrains à phosphates, commencée en août, 1877, donna, alors, pour 19,000 acres, la somme de \$40,000. Cette année, elles ont rapporté plus de \$70,000. Des compagnies se sont formées pour exploiter ces mines; l'une d'entre elles, *La Société Française des Phosphates du Canada*, ayant son siège à Bordeaux et une succursale à Montréal, dont M. C. O. Perrault, vice-consul de France, un des hommes les plus heureusement choisis parmi nos compatriotes, a été nommé l'agent supérieur au Canada, a consacré un capital de trois millions, qu'elle augmentera bientôt. Elle a commencé ses travaux il y a deux mois. Un ingénieur, M. Jantey, élève de l'École des Mines de Paris, dirige l'exploitation et occupera avant peu 300 ouvriers.

Des ingénieurs européens, envoyés ici par des associations financières et industrielles pour s'assurer de la qualité et de la quantité de nos minerais, arrivent chaque jour.

Outre les lots déjà vendus à diverses compagnies et à des particuliers, qui forment un total d'environ 25,000

acres, le gouvernement, jugeant le moment opportun, a mis, le 15 courant, 20,000 acres en adjudication, au prix de \$3 l'acre. La vente a rapporté pour sept mille acres, au trésor la somme de \$40,000. Quatre années nous séparent à peine des premières adjudications, et déjà le prix des terrains a sextuplé de valeur. Les règlements de 1874 fixaient la mise à prix à \$1 l'acre ; l'acte du mois de mars 1818 la portait à \$2 ; l'ordre en conseil du 23 mars 1881 l'élève à \$3. Rien d'extraordinaire à ce que, dans une année ou deux, les revenus que la province retirera de ces terres n'égalent ceux des bois de la Couronne.

La moyenne du phosphate pur retiré atteint de 77 à 80 pour cent par tonne.

Ainsi, la *Buckingham Mining Cy.*, qui possède 1,000 acres, en a retiré 75 pour cent de minerai pur, expédié sur les ports d'Europe. La propriété de la *B. Cie.* est évaluée à \$20,000. Des propriétaires d'Ottawa ont acheté 1,000 acres, dont le rendement varie de 76 à 88 pour cent ; le prix de ce lot est de \$20,000.

La *Laurentian Mining Cy.*, propriétaire de 1,400 acres, a retiré 1,000 tonnes de 300 acres en une seule année. Ces 1,400 acres, situées dans les townships de Hull, Wakefield et de Templeton, sont cotées au prix de \$40,000.

Pour nous résumer, nous dirons qu'on a retiré 8,000 tonnes en moyenne annuellement dans les townships sus-nommés. Cette année, le rendement dépassera 30,000 tonnes.

La superficie de la province de Québec comprend une étendue de 120,000,000 d'acres, les parties couvertes d'eau exceptées. Si l'on songe que la part du domaine aliénable comprend 96,767,878 acres, dont les concessions de certaines parties boisées, laissent un reste de 69,786,198 acres ; l'on peut calculer la fortune que représente un tel domaine. Les terres arables, concédées au prix de 30 à 60 centins l'arpent, représentent, comme le démontre le calcul, une fortune qui, sagement administrée, assure un long avenir.

Ces prix, relativement modérés, ne concernent que les terres réservées pour les fins de la colonisation ; car vendues à des compagnies ou à des particuliers, ces mêmes terres atteignent des prix beaucoup plus élevés.

Cette année, par exemple, la vente des limites à bois a bien rapporté la jolie somme de \$504,000.

Par le droit de  $2\frac{1}{2}$  pour cent prélevé sur le produit de

nos mines, en vertu de la loi adoptée à la dernière session, le gouvernement a bénéficié de \$30,000.

Avec une administration habile et prévoyante, les revenus de notre domaine, dont nos chemins de fer, et les autres voies de communication facilitent l'accès, et dont les besoins des marchés européens augmentent chaque jour la valeur, nous pourrions faire face à bien des dépenses, liquider notre dette en peu d'années, et laisser encore à nos neveux un héritage qui, libéré de toute hypothèque, vaudra mieux que celui dont nous aurons disposé.

### LA CULTURE DE LA BETTERAVE.

Encore un genre de culture essayé depuis plusieurs années dans le pays, et que nos récents rapports avec la France vont définitivement naturaliser dans la Province.

Point n'est besoin de rappeler ici les avantages que les vieilles méthodes et l'amélioration du sol, l'élevage du bétail, par conséquent la fabrication du beurre et des fromages, trouveront dans les procédés nécessaires à l'exploitation de la betterave. Nous ne dirons rien non plus des profits qu'une culture entendue de ce produit rapporte à ceux qui s'y livrent.

Ce n'est ici ni le temps ni la place pour faire ces calculs.

Nous ajoutons cependant au sujet de l'industrie laitière, qui se rattache à celle de l'élevage, à la production du beurre et du fromage, les statistiques officielles qui donnent comme chiffre d'exportation du fromage en Angleterre et aux États-Unis, pour l'année 1847, celui de *quatorze million de livres de fromage*. En 1880, les ports du Canada en exportaient au-delà de *quarante million de livres* de provenance canadienne, dont 26,770,182 de la Province de Québec seulement, représentant pour celle-ci une valeur de \$2,387,062. Quant à ce qui concerne la production du beurre, la province en a exporté, l'an dernier, 16,917,053 livres.

La somme gagnée par notre classe agricole, dans l'exportation de ces deux produits, dépasse cinq millions de piastres,

La société l'*Union Sucrière*, dont la manufacture se trouve à Berthier, a distribué dans nos campagnes, croyons-nous, des brochures composées par M. Legru,

contenant les instructions les plus détaillées concernant la culture de la betterave.

Ce que nous voulons faire remarquer, c'est l'union étroite bien qu'indirecte, entre l'exploitation d'un produit agricole qui ajoutera à nos ressources, et les capitaux français attirés ici, à la suite de l'emprunt provincial. Ainsi l'établissement d'un *Crédit Foncier Franco-Canadien*, dans le pays, offre, par la facilité de ses prêts, le faible taux de l'intérêt, et la faculté d'éteindre la totalité de la dette à l'aide de 1 pour cent d'amortissement, les moyens d'emprunter à un taux raisonnable. Un grand nombre d'agriculteurs, désireux de se livrer à la culture de la betterave, peuvent se servir des capitaux mis à leur disposition et commencer sans embarras pécuniaires les travaux qu'elle exige.

Des compagnies, des syndicats de propriétaires, pourront se former et exploiter en grand, assurés qu'ils sont, par l'existence des manufactures de Farnham-Ouest, de Berthier, de Coaticooke, de la vente de leurs produits. Désireux d'aider à l'introduction et au développement d'un produit qui, sur bien des points, changera les conditions de notre agriculture, en poussant à l'élevage, à l'engraissement du bétail, à l'accumulation d'engrais naturels, sans frais ni dérangement, le gouvernement, disons-nous, a pris les mesures les plus propres à encourager et à protéger cette industrie naissante. Un subside annuel de \$7,000 a été accordé pendant dix ans à la manufacture de Farnham-Ouest, au mois d'avril 1880, à condition que la compagnie aurait au moins six cents arpents de terre en culture au printemps 1881, et que son usine, dont les plans ont été approuvés par le gouvernement, serait en pleine opération au mois de Novembre 1881.

Ces conditions ont été remplies et les plans de l'usine, dressés en vue d'une consommation de cent tonnes de betteraves par jour, viennent d'être changés avec l'approbation du gouvernement, de manière à pouvoir doubler au besoin sa fabrication. Au lieu de six cents arpents, la compagnie en a cultivé douze cents.

Le parlement fédéral, à sa dernière session, cédant aux instances des ministres de notre province, a voulu, de son côté, favoriser la culture de la betterave au Canada. Pour cela il a exempté de tout droit d'accise, pendant huit ans, les manufactures qui se créeraient pour la fabrication de ce sucre.

D'autres usines sont actuellement en voie de s'éta-

blir : parmi celles-ci, la construction de celle de Beauharnois. Des capitaux assez considérables sont engagés dans ces entreprises, qui occuperont, une fois en opération, un grand nombre d'ouvriers.

La manufacture de Berthier (en haut) propriété de l'*Union Sucrière*, a déjà coûté plus de \$250,000 de frais de construction ; c'est un édifice imposant et magnifique qui fait autant d'honneur à la Compagnie qu'à la localité.

Le coût des édifices et du matériel de l'usine de Farnham-Ouest, dépassent \$200,000.

Quelques chiffres en passant donneront une idée de l'avenir réservé à cette industrie.

Il se consomme en Canada *cent soixante millions* de livres de sucre, annuellement, représentant environ \$12,000,000. Pour suffire aux besoins de cette consommation, cela nécessiterait 50 fabriques, qui emploieraient 15,000 ouvriers.

Or d'après l'expérience faite dans les pays producteurs, tout arpent de terre convenablement préparé donnera 30,000 livres de betteraves en moyenne, qui, au prix de \$2 les milles livres rapporteront \$60.

Si l'on déduit les frais de production et de transport ci-dessous :

Location, engrais. }	.....	\$10 00
Préparation du sol. }	.....	
Graines, 14 livres à 25 centins	.....	2 50
Ensemencement	} .....	6 00
2 binages mise en place, isolement.		
Arrachage.....	.....	4 00
Transport.....	.....	4 00
		<hr/>
Total .....	.....	\$26 50
Balance.....	.....	33 50

L'on constate un bénéfice de \$33.50.

En supposant une ferme de cent arpents dont 20 seraient consacrés à la culture de la betterave, l'on obtiendrait, d'après les calculs précédents :

33, 50 x 20—660 de profit.

Signaler de tels résultats, c'est énumérer sans phrase, les avantages de cette culture.

Afin que rien ne manque aux précautions et aux lumières dont le gouvernement a cru devoir entourer les essais d'une culture qui ajoute un produit agricole nouveau parmi ceux déjà cultivés et pour lequel notre sol et notre climat sont éminemment favorables, le



département de l'agriculture a employé les services de deux chimistes européens. Ces spécialistes se sont livrés à de nombreuses analyses sur la quantité et la qualité du sucre de betteraves cultivées dans diverses localités de la province. Les résultats de leurs opérations ont démontré l'excellence des échantillons ; et les résultats de leurs expériences confirmés à Paris et à Anvers, où le gouvernement avait fait expédier, en en demandant l'analyse, des produits exactement similaires. L'enseignement qui découle de cet exposé, c'est que voilà la première fois que la culture de la betterave sort du domaine des essais particuliers, des tentatives isolées ; nos campagnes ont pris en mains le propre instrument de leur fortune ; les Cies déjà formées font circuler des brochures pleines de renseignements, d'avis, de conseils, concernant les procédés d'exploitation, le gouvernement a pris sous sa haute protection une culture qui, tout en transformant peu à peu nos méthodes d'exploitation agricole, et cela au profit de nos campagnes d'abord, fera bénéficier le pays d'une culture qui, en Russie en Allemagne en Belgique, fait la fortune de nombreux districts, et donne, en France seulement, au moyen de 500 fabriques, une production annuelle de 450,000 tonnes de sucre.

En général, la culture de la betterave n'a pas donné cette année au Canada ce que l'on en espérait.

Ces insuccès, partiels du reste, sont dus à des causes climatériques purement accidentelles, telles que gelées précoces, absence de pluies et d'humidité.

En d'autres endroits, sur les bords de la rivière Riche, lieu, par exemple, la récolte a été bonne, excellente en plusieurs de ces localités. L'arpent a rapporté la moyenne de 30,000 livres de betteraves.

Les cultivateurs n'ont aucun motif de se décourager, car il leur arrive souvent de voir, d'après de superbes apparences, s'évanouir, sous l'effet d'un coup de vent, de pluies ou de sècheresses continues, les espérances et les fruits du labeur de l'année.

Pour tout homme d'expérience et de bon sens, un accident ne saurait jamais devenir le principe de sa conduite, et autoriser l'abandon des sacrifices et des efforts accomplis.